



CONCOURS D'ÉCRITURE DE NOUVELLES



REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Organisation

L'association d'écriture créative, *La Plume et le Clavier*, association loi 1901, située au 42 rue des Hauts Pavés 44000 Nantes, N° SIRET 805 204 252 0001, représentée par Christine Fuchs, agissant en qualité de Présidente, ci-après dénommée ***La Plume et le Clavier***.

et

La société « Librairie L'Atalante », SCOPARL à capital variable, domiciliée aux 15, rue des Vieilles-Douves & 4, rue Vauban, 44000 Nantes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 382 358 711, représentée par madame Mireille Rivalland, agissant en qualité de gérante, ci-après nommée ***L'Atalante***.

organisent un concours d'écriture de nouvelles du 12 décembre 2019 au 14 mars 2020.

Ce concours est ouvert à toute personne mineure et majeure, à l'exception :

- Des membres du conseil d'administration et des animateurs d'ateliers de l'association *La Plume et le Clavier*
- Du personnel de la maison d'édition – librairie *L'Atalante*
- Des membres du jury
- Des familles proches de toutes ces personnes.

Article 2 - La participation au concours est gratuite.

Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul et unique texte. Ce texte devra être écrit sous la forme d'une nouvelle ; les autres formes ne sont pas acceptées (poésie, essais...).

Ce texte devra de plus être écrit en français. Un titre permettra de l'identifier rapidement.
Il ne devra pas contenir d'illustration.

Le titre de la nouvelle devra figurer sur chaque page. Enfin chaque page sera numérotée.

La longueur maximale de la nouvelle proposée est de 2000 mots.
Il devra être rédigé en Arial 12 pt. Interligne 1,5.

Le genre littéraire est libre : réaliste, historique, psychologique, policier, science-fiction, fantastique, etc.

Tout texte présentant des propos injurieux, discriminatoires, racistes, sexistes, homophobes, etc., sera automatiquement écarté.

Article 3 – Thème :

Le thème du concours est « Nantes 2049. En sortant de chez moi... »

La nouvelle proposée par les auteurs devra impérativement contenir ce texte mot pour mot, au début ou dans le corps de la nouvelle.

Article 4 – La date limite d'envoi des textes est le 14 mars 2020 à 23 h 59, cachet de La Poste faisant foi.

Les textes devront être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

*Concours L'Atalante, La Plume et le Clavier
Association La Plume et le Clavier
42 rue des Hauts Pavés
44000 Nantes*

Ils seront placés dans une unique enveloppe qui devra contenir exactement (ni plus, ni moins) :

- La nouvelle proposée en double exemplaire papier.
Chacun de ces deux exemplaires papier doit impérativement être anonyme afin que les nouvelles soient lues sans que l'auteur soit identifiable.
Un titre au début de la nouvelle permet de la reconnaître.
- Un bulletin de participation dûment rempli, sur papier libre, séparé des deux copies papier de la nouvelle.

Le bulletin papier est téléchargeable à ces adresses :

<http://laplumeetleclavier.fr/>
<https://www.l-atalante.com/>

Article 5 - Tout texte ne répondant pas aux critères du règlement sera rejeté sans être évalué.

Article 6 – Les textes des lauréats seront choisis par un jury composé d'auteurs, de professionnels du livre (libraires, éditeurs, journalistes) et de lecteurs.

Article 7 - Le concours donnera lieu à l'attribution de 10 prix :

- Le vainqueur recevra le **Prix l'Atalante, la Plume et le Clavier**. Ce prix est doté de 150 euros de cadeaux sous forme de livres édités par l'Atalante.
- Les prix suivants seront distribués comme suit :
 - o Le 2^{ème} Prix l'Atalante, la Plume et le Clavier : 75 euros de cadeaux sous forme de livres édités par l'Atalante.
 - o Le 3^{ème} Prix l'Atalante, la Plume et le Clavier : 50 euros de cadeaux sous forme de livres édités par l'Atalante.
 - o Les 7 prix suivants (4^{ème} au 10^{ème}) recevront un livre édité par l'Atalante.

Article 8 – Le palmarès du concours sera dévoilé au cours du mois de mai 2020 sur les sites internet de *La Plume et le Clavier* et de *l'Atalante*.

Les lauréats seront prévenus individuellement puis conviés à la remise des prix.

En cas d'indisponibilité du lauréat le jour de la remise des prix, il disposera d'un délai de trois mois (à compter de la cérémonie de remise des prix) pour venir retirer ses prix à la librairie l'Atalante à Nantes. Passé ce délai, le prix sera considéré comme perdu par le lauréat.

S'il est dans l'impossibilité de se déplacer, le lauréat pourra demander un envoi de son prix à domicile, à ses frais.

Article 9 - Les organisateurs se réservent le droit de prolonger ou d'annuler le concours. A partir de 200 nouvelles, le jury peut en décréter la clôture par anticipation.

Article 10 - La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury qui sont sans appel.

Elle implique aussi la cession non exclusive et gratuite par les auteurs pendant un an de leurs droits relatifs à la diffusion de la nouvelle proposée sur le site internet de *La Plume et le Clavier*, de l'*Atalante* ou dans des magazines publiés par l'un et l'autre.

Article 11 – Calendrier

- 9 décembre 2019 : ouverture officielle.
- 14 mars 2020 : clôture des envois.
- Mai 2020 : délibération du jury, proclamation du palmarès et remise des prix.

Article 12 - Utilisation des données personnelles des participants

Les informations relatives aux participants sont enregistrées et utilisées par l'association ***La Plume et le Clavier*** et la maison d'édition – librairie ***L'Atalante*** pour permettre leur participation au concours puis l'attribution des lots.

Les données personnelles communiquées dans le cadre de ce concours pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale en dehors de la participation à ce concours par ***La Plume et le Clavier*** et par ***L'Atalante*** uniquement. Elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce concours fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à l'association ***La Plume et le Clavier*** dont l'adresse est mentionnée à l'article 13.

Les gagnants autorisent l'association ***La Plume et le Clavier*** et la maison d'édition – librairie ***L'Atalante*** à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs nom / prénom sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la

portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à l'adresse est mentionnée dans l'article 12.

Article 13 – Contact pour les questions relatives au concours

Adresse :

*Association La Plume et le Clavier
42 rue des Hauts Pavés
44000 Nantes*

Courriel : asso.laplumeetleclavier@gmail.com